



Entree commune de 2 lots et emplacement des portails

Par **cloclo40**, le **04/08/2015** à **17:35**

Bonjour
Nous sommes deux colotis avec une entree commune et au depart, 2 portails qui devaient etre cote à cote, une fleche sur le plan indiquant l'entree de chacun.
Le premier proprietaire avait choisi de mettre son portail sur le cote et donc dans la zone de 5m et donc de ne pas entrer de face.
A ce jour le nouveau voisin se plaint de ne pas pouvoir toujours manoeuvrer comme il le souhaiterait puisqu'il entre et sort de cote, à 45° par rapport à mon portail.
A t'on le droit de deplacer un portail.
La responsabilite du premier proprietaire peut elle etre engagee.
Bien amicalement
claude.

Par **moisse**, le **04/08/2015** à **18:22**

Bonjour,
[citation]A t'on le droit de deplacer un portail.[/citation]
On a le droit de demander, mais en respectant le règlement du lotissement.
Le plan de masse peut prévoir des zones d'accès à la voirie.
[citation]La responsabilite du premier proprietaire peut elle etre engagee[/citation]
Pourquoi ? parce qu'il est plus adroit que son acheteur ?